

# Panel 2021

## Enquête longue de la DEPP démarrant en PS

La DEPP a lancé cette année son enquête longitudinale d'une cohorte d'élèves cette année en petite section, Panel 2021. Sur son site la DEPP précise que l'enquête a « *une finalité purement statistique et de recherche scientifique pour analyser finement les parcours scolaires* » et vise à :

- *« Suivre et décrire de manière précise et détaillée les cheminements scolaires des élèves dès l'âge de 3 ans.*
- *Disposer de mesures fines d'évolution des inégalités sociales aux différents niveaux d'enseignement.*
- *Analyser la construction des inégalités de réussite scolaire au long du cursus.*
- *Mieux connaître les différents dispositifs pédagogiques dont bénéficient les élèves scolarisés en classe maternelle. »*

Elle concerne 35 000 élèves qui seront suivis sur l'ensemble de leur scolarité, leur famille, ainsi que leur enseignant·e et le/la directeur·trice de leur école.

La phase d'expérimentation de l'enquête l'année passée, avec la grille d'observation à destination des enseignant·es des éléments observés chez leurs jeunes élèves, a suscité de nombreuses réactions d'incompréhension, voire d'indignation.

Le SNUipp-FSU avait alors interpellé le ministère dans un courrier que vous trouverez plus bas, dénonçant la description déficitaire induite par certains items, une dérive comportementaliste manifestée par d'autres, porteuse d'un jugement normatif sur les élèves et leur famille, en rupture avec le principe d'éducabilité de toutes et tous et rappelant une tentative de dépistages précoces des « troubles de conduites » qui avait motivé en 2005 la mobilisation de la communauté éducative.

**Suite à ces prises de positions et aux retours de la phase expérimentale très négatifs par rapport à ces items, la DEPP nous a déclaré en audience les avoir abandonnés.** Elle a rappelé la stricte confidentialité des données recueillies et précisé qu'il n'y aurait aucune diffusion des résultats individuels (tant aux familles qu'à l'administration). Ces garanties valent pour l'ensemble de la statistique publique.

L'enquête panel 2021 ayant pour objet le suivi d'un panel d'élèves inscrits cette année en petite section et pour l'ensemble de leur scolarité a reçu **la validation d'enquête d'intérêt public.** Conformément à [la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques](#), ces enquêtes ont un caractère obligatoire.

L'action syndicale a permis l'année dernière l'infléchissement d'une partie de l'enquête et la réaffirmation par la DEPP du fait que cette enquête a pour objet la seule production de données statistiques sur le devenir scolaire d'élèves en PS cette année pour éclairer l'analyse de la construction des inégalités scolaires.

La composition du conseil scientifique du Panel 2021, si elle reste scientifiquement pluraliste avec notamment la présence de chercheur·es « partenaires » du SNUipp-FSU, est marquée par la place conséquente octroyée à des membres du CSEN ou issus des sciences cognitives, témoignant des rapports de force scientifiques actuels dans la production de données sur l'école.

## **Pour rappel : courrier envoyé au ministère le 7 avril 2021 suite à l'expérimentation de l'enquête Panel 2021 menée l'année passée**

### **REMARQUES DU SNUipp-FSU**

#### **PANEL 2021 DE LA DEPP**

La grille d'observation visant à recenser auprès des enseignantes et enseignants des indicateurs sur le comportement de leurs jeunes élèves ont suscité de nombreuses réactions d'incompréhension, voire d'indignation. Le contenu de cette grille, a également suscité des réactions publiques de chercheuses et chercheurs en sciences de l'éducation, en psychologie, dont la tribune « Préservons les enfants de 3 ans d'une anthropométrie performative et comportementale » publiée dans Le Monde du 8 février 2021.

La grande majorité des items du questionnaire dresse un portrait systématiquement « déficitaire » des élèves de trois ans, qui s'inscrit en rupture avec les pratiques enseignantes bienveillantes à l'égard d'enfants découvrant l'école (« agit sans contrôle, de manière brutale », « agit de manière violente », « réagit de manière impulsive », « range n'importe comment », « attire l'attention par un comportement débordant »). Cette invitation faite aux équipes enseignantes d'identifier les défauts et manques de leurs élèves contredit l'instauration de « l'évaluation positive » par le programme 2015 de l'école maternelle. C'est pourtant bien l'observation continue et attentive aux réussites et progrès de l'élève qui soutient le mieux l'activité enseignante, au bénéfice de l'accès aux savoirs des élèves, « toutes et tous capables ». Le fort attachement des professeur-es de l'école maternelle à cette démarche pédagogique explique les réticences exprimées à répondre à l'enquête DEPP, dans un contexte sensible, marqué par la remise en cause par le Conseil Supérieur des Programmes du programme de l'école maternelle, unanimement apprécié par les personnels.

D'autres items du questionnaire (« trouve facilement ses affaires », « prend des initiatives », « se maintient sur une activité sans l'aide d'un adulte ») semblent faire de certains comportements des attendus et des prérequis à l'entrée à l'école. A l'entrée en PS, ces attitudes ou capacités, scolairement valorisées, ne constituent le plus souvent des évidences que pour les enfants issus des familles les plus conniventes avec la culture scolaire.

C'est précisément pourquoi l'acquisition de ces savoir-faire est au cœur des missions de l'école maternelle pour permettre aux enfants de trois ans de « devenir élève, de manière très progressive sur l'ensemble du cycle ».

De manière générale, le relevé dès le début de la scolarité à trois ans de prédispositions présumées prédictives de la réussite scolaire rompt la relation de confiance réciproque à construire entre l'école et les familles. Les formulations du questionnaire de la DEPP tendent à pointer les défaillances présumées de la primo-éducation au sein de la cellule familiale.

Pour le SNUipp-FSU, il ne revient pas à l'institution scolaire de porter sur les familles un jugement normatif, mais d'accueillir sans préjugé tous les élèves pour leur permettre l'accès à une culture commune. En l'état, la grille d'observation de la DEPP ne peut servir de base à l'établissement fructueux d'« un dialogue régulier et constructif (...) entre enseignants et parents ». Le SNUipp-FSU partage les vives réserves des personnels, que le renseignement du questionnaire de la DEPP confronte à d'insurmontables dilemmes éthiques.

Les travaux de la DEPP ont par le passé permis à la recherche d'identifier des particularités importantes du système éducatif français, caractérisé par la persistance d'une corrélation particulièrement marquée entre inégalités sociales et inégalités scolaires. Il ne serait pas acceptable qu'aujourd'hui le primat soit accordé à une description comportementaliste d'élèves, à la biographie vidée des dimensions socio-économiques et culturelles qui la structurent pourtant dès les premières années de vie. Cette transformation essentialiste de « façons d'être » nécessairement construites dans un environnement social en qualités individuelles aboutirait à faire porter à l'individu la responsabilité de sa situation et de son parcours scolaire, stigmatisant

les familles, particulièrement celles des classes populaires, et invisibilisant les mécanismes sociaux à l'œuvre dans le creusement des inégalités scolaires tout en dédouanant à peu de frais la responsabilité de l'institution scolaire à cet égard. Ce glissement théorique, tendant à invisibiliser la question sociale, nuit à la connaissance objective des mécanismes à l'œuvre dans le creusement des inégalités scolaires et la reproduction des inégalités sociales et in fine à l'ambition de transformer l'école pour permettre l'émancipation de toutes et tous. Le SNUipp-FSU vous demande en conséquence de ne pas favoriser une telle réorientation dans la description du système éducatif.

Les données recueillies à propos d'enfants de trois ans constituent un corpus particulièrement sensible. Les familles doivent être dûment informées de leurs droits en la matière. Il n'y a pas de doute à nourrir à propos de l'assurance donnée par la DEPP concernant la protection qu'elle apporte aux données collectées. Le SNUipp-FSU tient cependant à vous alerter sur les responsabilités qui sont les vôtres pour empêcher toute tentative d'utilisation de ces données à d'autres fins que statistiques.

En 2005 déjà, à la suite d'un rapport de l'Inserm, une tentative de dépistage précoce des signes présumés précurseurs du « trouble des conduites » échouait à se mettre en œuvre grâce à la mobilisation de la communauté éducative opposée au risque de stigmatisation des élèves, majoritairement issus des milieux populaires. Aujourd'hui, les fondements de l'école maternelle sont menacés par votre intention de procéder à la ré-orientation du programme. Dans ce contexte, le déploiement d'une recherche qui instruirait, dès le début de la scolarité, le procès en déficits d'élèves et de leurs familles ne peut que susciter les plus vives réserves du SNUipp-FSU et motiver notre demande de révision de sa grille d'observation.

Cette prise de position du SNUipp-FSU est motivée par notre attachement à l'idée que tous les élèves sont capables, que la lutte contre les inégalités scolaires et le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire est possible et indispensable, à la condition que l'on donne à l'école les moyens et aux enseignants la garantie du respect de leur professionnalité.